

Mes démarches

Après une séparation, il est important de faire certaines démarches auprès de différentes instances. Certains documents sont à revoir. De nouvelles décisions sont à prendre. Certaines démarches sont plus urgentes que d'autres. Voici une liste de suggestions à partir de laquelle vous pourrez fixer vos propres priorités.

- § Contacter l'**assurance collective** au travail si mon ex-conjoint(e) y figure ou si je suis assuré(e) via l'assurance de mon ex-conjoint(e)
- § Contacter la **Régie de l'assurance maladie du Québec** pour m'inscrire à l'assurance médicaments si j'étais assuré(e) via l'assurance de mon ex-conjoint(e)
- § Vérifier le **bénéficiaire de mon assurance vie** et le changer s'il y a lieu
- § M'assurer que mon **testament** et mon **mandat en cas d'incapacité** reflètent encore mes volontés
- § Aviser le **propriétaire de mon loyer** de la situation (si l'un des conjoints désire conserver seul le loyer, si nous désirons sous-louer, etc.)
- § Contacter mon **notaire si je suis copropriétaire** de la maison avec mon ex-conjoint(e)
- § Contacter mon **institution financière si je suis copropriétaire** de la maison avec mon ex-conjoint(e)
- § Contacter les **créanciers où nous avons des dettes communes** (carte de crédit, marge, prêt personnel, prêt auto, etc.)
- § Rencontrer le (ou la) comptable